

Monsieur le Sous-Préfet,

Cet été, sans l'avoir annoncé, sans en avoir informé les intéressés, de manière unilatérale, le gouvernement a fixé de **nouvelles règles d'utilisation des contrats aidés**. Des pans entiers du secteur associatif n'ont désormais plus accès à cette nature de dispositif.

La brutalité de ce choix tient tout autant à son caractère inattendu, qu'à l'ampleur des **conséquences** qui en découlent ; **pour les usagers** des services proposés par les associations, **pour les salariés** des associations, **pour les associations, pour les territoires**.

Les déclarations du premier ministre du 21 septembre nous informent que ces choix s'inscrivent dans la durée, 2018, et sans doute après aussi.

**Ces choix sanctionnent l'ensemble des usagers** qui bénéficient des services proposés par le secteur associatif : culture, sports, loisirs, santé, animation, enfance & jeunesse, aides et soutiens divers dans les actes de la vie quotidienne ou les démarches administratives, juridiques ou autres ... bref tout ce qui participe à **un maillage de proximité facteur de cohésion sociale au cœur des territoires**.

Ces choix altèrent la capacité du secteur associatif à développer de nouvelles actions, mais ils risquent aussi d'empêcher les associations à maintenir leurs actions. Dans certains cas, c'est la pérennité même des associations qui est menacée !

**Ces choix appauvrissent les territoires**, ils participent à les vider des forces vives qui participent à construire leur avenir. Les **conséquences de ces choix sur l'emploi**, vont bien au-delà du seul nombre d'emplois aidés qui va disparaître, certaines associations emploient des salariés qui ne sont pas des contrats aidés, mais qui risquent aussi de disparaître si l'activité de l'association diminue.

Par ailleurs, le dynamisme du secteur associatif ruisselle sur l'économie locale (achat de matériel, fournitures et services + emploi salariés qui induisent davantage de consommation), son effondrement, à la manière de la fermeture d'un site industriel aura des conséquences directes sur l'économie locale, donc sur l'emploi local.

Face à cette situation tellement préjudiciable au secteur associatif, aucune mesure corrective, compensatrice n'est annoncée ... ce désintérêt ressemble à du mépris !

Mesurant les conséquences dramatiques pour notre territoire, le collectif des associations mobilisées sur ce sujet se donne pour mission **d'informer l'ensemble des acteurs associatifs et des habitants de notre territoire, sur la réalité de cette situation qui d'une manière ou d'une autre les impactera**.

**Nous voulons, qu'en concertation avec les élus du territoire, soit organisé un débat public permettant à chacun d'exprimer ses positions sur ce sujet.**

**Nous voulons dresser un état des lieux de la situation localement, et établir un constat partagé des conséquences pour le territoire : diminution de l'offre de services, conséquences sur l'économie locale et l'emploi ...**

**Nous voulons qu'au regard de ces éléments partagés, proposer des actions susceptibles de préserver ce que les avis formulés considéreront comme essentiel pour le territoire.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Sous-Préfet, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Collectif à ce jour : Délégation AFP du Cher, Centre social AJCV, C2S, OREC 18, Maison de l'Oasis